



PLAIDOYER POUR UNE GOUVERNANCE EN DIALOGUE

ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

Chrétiens dans l'Église catholique

Chrétiens catholiques engagés dans une Église dont l'autorité n'est plus spontanément reconnue dans la société, nous voulons la croire toujours capable de témoigner du message du Christ dans le monde d'aujourd'hui.

À l'exemple de Basile de Césarée, nous pensons que l'Église peut et doit tenir ici et maintenant un discours de foi cohérent et crédible. Actuellement, il est fondé sur les textes du concile Vatican II.

En renouant avec sa tradition la plus ancienne, le concile Vatican II a redécouvert que l'Église se définissait d'abord comme la communion du peuple des baptisés. Il a ainsi reconnu et validé la priorité donnée à la notion de peuple marchant ensemble sur le fondement du sacerdoce commun des baptisés.

De plus en associant le pain de la Parole à celui de l'Eucharistie, le concile a souligné le rôle fondamental de ces deux piliers de la vie de l'Église pour réaliser sa construction comme corps du Christ, donnant ainsi à toutes les dimensions de l'Église un caractère sacramentel.

Dans la vie des communautés d'Église, sans mettre en jeu les dicastères romains, quels changements concrets ici et maintenant ?

Puisque c'est toute l'assemblée des baptisés, réunie au nom du Christ, qui célèbre l'eucharistie, le peuple de Dieu doit pouvoir le signifier et en rendre compte dans la vie concrète de nos communautés paroissiales.

La raison d'être de l'Église qui est la communion, toujours à construire, implique une organisation concrète et une gouvernance en cohérence avec cet objectif. À l'exemple de ce que préconisait Cyprien de Carthage, il convient de développer les dimensions collégiales et de communion dans l'organisation de nos communautés d'Église.

Nos communautés d'Église ne peuvent ignorer les règles et les modalités communes de la vie collective en société. En effet, le chrétien catholique doit pouvoir vivre l'expérience de sa foi en cohérence avec sa participation à la vie de la société dans laquelle il témoigne de l'évangile.

Être un chrétien adulte, c'est allier un oui, intellectuellement et spirituellement honnête, à la foi chrétienne, avec un sens très exigeant de la liberté personnelle, fondée sur la liberté de conscience, ainsi que le rappelait Karl Rahner (dans son traité fondamental de la foi) et dernièrement le pape François.

Ainsi l'organisation concrète de nos communautés d'Église peut s'inspirer, sans rien renier des spécificités de sa mission, des nombreux critères de gouvernance en vigueur dans notre monde. Ils reposent notamment sur les notions d'ouverture, de participation et de subsidiarité. Ainsi, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence permettront d'aller de l'avant.

C'est dans cet esprit, à la suite du rapport de la CIASE et des propositions issues des deux phases préparatoires au Synode (récapitulées dans le DEC) que nous vous adressons les propositions contenues dans le tableau ci-joint.

Conférence des baptisés.e.s

19 mars 2023

► *Le tableau ci-joint est le résultat des travaux des groupes locaux de la CCBF. Ce chantier a été lancé sous l'appellation : "Pour une gouvernance en dialogue" ; il a mis en perspective les préconisations de la CIASE, les questionnaires pré-synode (le premier et le DEC), augmenté des expériences de terrain d'adhérents et des nombreux sympathisants de la CCBF.*

GOVERNANCE EN DIALOGUE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

THÉMATIQUES	CE QUI S'EST FAIT	CE QUI SE FAIT, ET QUE L'ON NE VEUT PLUS LAISSER FAIRE	CE QUI NE SE FAIT PAS, CE QUI EST À FAIRE
DIOCÈSE			
La démarche synodale	<p>Quelques rares rencontres pour travailler sur le DEC (Lyon 3 contributions).</p> <p>La démarche synodale a disparu du site du diocèse (par ex. Orléans).</p>	<p>Des diocèses ont communiqué et diffusé les questionnaires de la consultation synodale de façon souvent active.</p> <p>Certains catholiques n'ont pas souhaité répondre.</p> <p>Mais le Document Continental (DEC) n'a pratiquement pas été diffusé, et les 3 questions posées dans ce document ont été traitées en toute opacité.</p>	<p>Le discernement autour de la mise en œuvre du synode est une opportunité, qui peut réunir évêque, curés et laïcs. Il est urgent que les diocèses s'emparent des contributions pré-synodales des catholiques pour poursuivre le dialogue entamé. Il convient de répondre aux attentes des fidèles en étudiant avec eux la mise en œuvre des propositions déjà applicables et notamment leur participation à la gouvernance.</p> <p>Il revient à l'évêque de veiller à la mobilisation de tous les catholiques de son diocèse.</p> <p>Il prend en compte leurs compétences y compris pastorales et théologiques.</p> <p>Il associe toutes les sensibilités, et notamment celles des plus éloignés des assemblées paroissiales.</p> <p>Une synthèse de la mise en œuvre des propositions des questionnaires synodaux devrait se faire au niveau CEF. Un échange des « bonnes pratiques » serait fructueux.</p>
Régulation de la gouvernance	<p>Les solutions sont imposées, non adaptées.</p> <p>Les décisions diocésaines ne semblent orientées qu'en fonction du manque de prêtres (par ex. Chalons).</p>	<p>La gouvernance, très centralisée, souvent marquée par un manque d'écoute, de transparence, de communication.</p> <p>Certains évêques sont parfois éloignés de leurs fidèles, voire isolés par leur entourage.</p> <p>La pastorale dépend trop souvent des options théologiques et personnelles de l'évêque.</p> <p>L'Église cesse alors d'être la maison de tous les catholiques.</p>	<p>Pour sortir de la conception exclusivement descendante de la gouvernance, l'évêque crée, développe ou restaure la dimension communautaire à tous les niveaux des organisations de son diocèse.</p> <p>Il met en place les différents conseils pour nourrir la réflexion et lui éviter de prendre seul et sans vis à vis certaines décisions importantes.</p> <p>Il rend compte régulièrement des événements concernant le diocèse afin que tous les catholiques soient informés de la vie ecclésiale, des avancées et difficultés.</p> <p>Il met en œuvre et développe une formation des séminaristes, des jeunes prêtres, des curés, conduite avec des laïcs compétents, notamment autour de la pratique du travail collaboratif pour sortir du cléricisme et de ses mécanismes parfois subtils.</p>
Conseils et assemblées	<p>Conseil pastoral diocésain supprimé par le nouvel évêque à son arrivée (par ex. Grenoble, Essonne).</p>	<p>Il existe des conseils obligatoires et des conseils facultatifs.</p> <p>Le conseil presbytéral et le conseil pour les affaires économiques sont obligatoires alors que le conseil épiscopal et le conseil pastoral diocésain sont facultatifs.</p>	<p>Les conseils pastoraux diocésains, à développer partout parce qu'ils sont un des lieux privilégiés du sens commun des fidèles, doivent être systématiquement organisés pour prendre en compte toutes les sensibilités et modes d'organisation de la communauté catholique dans le</p>

GOVERNANCE EN DIALOGUE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

THÉMATIQUES	CE QUI S'EST FAIT	CE QUI SE FAIT, ET QUE L'ON NE VEUT PLUS LAISSER FAIRE	CE QUI NE SE FAIT PAS, CE QUI EST À FAIRE
	Assemblée mise en œuvre à l'arrivée d'un évêque, avec une large participation... mais les suites se font attendre... (par ex. Toulouse). Conseil coopté, on ne sait pas qui y siège (par ex. La Rochelle).	Le conseil épiscopal est généralement en place, ce qui n'est pas le cas du conseil pastoral diocésain. Quand il existe, les membres appelés actuellement ne représentent généralement pas la totalité des sensibilités des catholiques du diocèse.	diocèse (cf. Canon 512.2). Ce sont des lieux d'information mutuelle, d'échange et de discernement. Leur composition doit tendre vers une parité homme/femme et clercs/laïcs. D'autres conseils « ad hoc » peuvent être utilement créés pour faciliter le dialogue et développer la coresponsabilité. Une communication claire et transparente des sujets et débats des différents conseils est organisée et rendue accessible à tous.
Organisation pastorale	Il existait des relais paroissiaux avec prêtres accompagnateurs et laïcs en responsabilité : le nouvel évêque les supprime - retour du « rien sans le curé » ... avec plusieurs clochers ! (par ex. Grenoble) Certains élaborent une stratégie de recomposition du territoire associant les laïcs (par ex. Nantes, Caen, Viviers).	Face à l'impératif qu'ils se donnent de maintenir un maillage territorial, certains évêques n'ont pas le réflexe de s'appuyer sur l'engagement et les savoir-faire des laïcs. Ils recherchent des prêtres « à tout prix », sans souci d'acculturation à la communauté à laquelle ils sont envoyés. D'autres veulent configurer la communauté à leur propre spiritualité.	Prendre les moyens pour que les catholiques du diocèse exercent concrètement le sacerdoce commun des baptisés, pour une participation adulte, active et pertinente à l'Annonce. Dans l'organisation pastorale, distinguer les dimensions spirituelles et de gouvernance Par exemple, mettre en place des rencontres régulières permettant des échanges clercs/laïcs et pour une présence aux enjeux de la société locale tant au niveau diocésain qu'au niveau paroissial.
Typologies de gouvernance	Essai d'organiser des rencontres pour ouvrir un dialogue autour de l'Eucharistie avec des groupes traditionnalistes, mais ceux-ci ne répondent pas (par ex. Vendée).	Relations humaines, gestion des abus de pouvoir et/ou dérives psycho-spirituelles sont souvent difficiles dans certains diocèses. Des églises sont divisées : un dialogue quasi impossible entre sensibilités diverses (communautés nouvelles, identitaires et liturgie préconciliaire, chrétiens d'ouverture). Certains évêques ne semblent pas en mesure de maîtriser les prises de pouvoir de ceux qui ont une culture d'entrisme théorisée, enseignée et expérimentée.	Sortir d'une logique exclusive d'arbitrage au profit d'une logique de régulation impliquant la participation de tous au projet commun, organisant le dialogue et la mise en œuvre des synergies.

GOUVERNANCE EN DIALOGUE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

THÉMATIQUES	CE QUI S'EST FAIT	CE QUI SE FAIT, ET QUE L'ON NE VEUT PLUS LAISSER FAIRE	CE QUI NE SE FAIT PAS, CE QUI EST À FAIRE
Finances diocésaines	Appel aux dons, déconnectés de leur finalité et de leur utilisation (par ex. Limoges).	Le conseil diocésain pour les affaires économiques est obligatoire. Il est composé d'au moins trois fidèles compétents (clercs ou laïcs). Il établit le budget du diocèse, en approuve les comptes, en contrôle les finances (Canon 492). Des décisions de dépenses importantes sont souvent prises par l'évêque seul. Dans la plupart des diocèses, il n'y a pas d'information précise sur l'utilisation des ressources et des dépenses. Le budget ne rend pas compte de la totalité de la réalité financière dans certains diocèses. Il existe des pratiques de montages juridiques et financiers pour échapper à la transparence.	Vérifier que les membres du conseil n'aient pas de conflits d'intérêt directs ou indirects dans les décisions à prendre. Le conseil presbytéral est informé et consulté. Les comptes des diocèses sont publiés au Journal Officiel, comme l'exige la loi. Les dons et legs des fidèles sont la source principale du financement du diocèses. Les chrétiens sont légitimement en attente d'une information complète et transparente y compris sur les modes de prise de décision. Ils sont tenus au courant de tous les choix financiers concernant la vie diocésaine.
PAROISSES			
Curés	En milieu rural, il n'est pas rare que le curé garde toutes les clés des églises vides : il n'y a alors aucune possibilité pour des laïcs de s'y réunir pour prier ou y organiser des conférences, concerts, des œuvres caritatives, etc. Or le clergé et les fidèles sont affectataires de l'église, dont la commune est propriétaire (par ex. Annecy).	On constate beaucoup de cléricalisme : manque d'écoute, attitudes en surplomb. Parfois, la « toute-puissance » de certains curés s'exprime au point de ne pas respecter les orientations diocésaines. Très nombreux cas d'absence de projet pastoral paroissial. Des exemples multiples de prise de pouvoir dans les paroisses se développent avec l'entrisme de personnes qui œuvrent en lien avec des établissements scolaires plutôt traditionnalistes et hors contrat - idem dans les OGEC. Ce qui a pour conséquence le départ d'une partie de la communauté, constituée notamment de familles. En milieu rural, dans certaines régions, la dispersion des églises d'une même paroisse implique l'éloignement et la non-disponibilité du curé. Quand celui-ci refuse de prendre en compte les initiatives des fidèles, cela renforce le cléricalisme.	Le curé est envoyé à un peuple. En charge de la communion, il lui appartient de développer une dynamique d'association et de participation avec l'ensemble de la communauté dont il a la charge. Quelques pistes : <ul style="list-style-type: none"> - Au moins une assemblée paroissiale annuelle. - Une cellule de veille pour faire état des dysfonctionnements, des conflits à gérer. - Des rencontres de baptisés adultes et actifs. Éviter l'enfermement des paroisses sur la seule dispensation des sacrements, prendre en compte les préoccupations de tous. Des programmes d'échange d'expériences entre curés d'un diocèse sont à favoriser. Il faut porter une attention particulière aux communautés rurales pour que les liens subsistent malgré les distances. La recomposition des paroisses peut aussi stimuler la vitalité des communautés locales par une mobilisation accrue des laïcs.
Démarche synodale	Certains curés, indifférents, ont été inactifs dans le	Des curés ont communiqué les questionnaires (phases préparatoires au synode).	Pour ce qui relève directement des curés, une phase de discernement collectif est nécessaire pour étudier les diverses propositions synodales.

GOVERNANCE EN DIALOGUE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

THÉMATIQUES	CE QUI S'EST FAIT	CE QUI SE FAIT, ET QUE L'ON NE VEUT PLUS LAISSER FAIRE	CE QUI NE SE FAIT PAS, CE QUI EST À FAIRE
	<p>processus synodal et plus encore pour la phase continentale (DEC) (par ex. Paris).</p> <p>Souvent ce sont les initiatives des laïcs qui ont suscité des groupes pour répondre aux questionnaires (par ex. Clermont, Laon, Chalons, etc.).</p>	<p>Mais de très nombreux curés s'intéressent peu ou pas à la mise en œuvre des propositions relevant de leur compétence, émises par leurs paroissiens.</p>	<p>C'est une occasion de développer le dialogue au sein des communautés, et d'exercer concrètement la coresponsabilité.</p> <p>Ils auront alors à déterminer des objectifs opérationnels, expérimenter, évaluer,-avec toujours un calendrier clair de mise en œuvre.</p>
EAP et Conseil pastoral de paroisse	<p>Dans certaines paroisses les EAP étaient partiellement élus.</p> <p>À l'arrivée d'un nouveau curé, cette pratique est souvent supprimée (par ex. Lyon).</p>	<p>Le CPP est composé en principe 10 à 12 membres, alors que l'EAP (bureau du CPP) comprend les clercs, les membres de droits et quelques autres membres, souvent cooptés par les curés seuls.</p> <p>Souvent il n'y a peu ou pas d'information des paroissiens sur la composition des CPP/EAP et sur leurs activités.</p> <p>Dans les paroisses confiées à certaines communautés nouvelles, soit les prêtres reprennent tous les domaines, soit la plupart des responsabilités sont données aux laïcs de la communauté adoubée, les paroissiens d'origine n'ayant plus leur place.</p>	<p>Les CPP/EAP doivent refléter la diversité des catholiques.</p> <p>Il serait bon que les CPP/EAP soient élus, soit totalement, soit partiellement, avec une parité homme/femme, clercs/laïcs.</p> <p>Que soit défini le pouvoir d'initiative des CPP/EAP.</p> <p>Un bilan annuel pour évaluation, ajustements, nouveautés doit être prévu.</p>
Prêtres	<p>Beaucoup de prêtres se taisent ou sont démotivés.</p> <p>La présence de diacres motivés constitue un relais important pour les laïcs (par ex. Côte d'Armor, Clermont-Ferrand).</p>		<p>Le prêtre est un membre à part entière de la communauté. À ce titre, la pratique de la coresponsabilité lui fait découvrir et apprécier les possibilités d'un travail en commun avec les laïcs.</p> <p>Les allègements de charges qui en résultent contribuent à la vitalité et au bien-être de la communauté.</p> <p>Quand les presbytères sont largement ouverts, les prêtres accessibles autrement que seulement sur rendez-vous,-s'inscrivent plus facilement dans la vie sociale des foyers et de la cité.</p>
Finances paroissiales	<p>Certains curés restent obnubilés par le denier du culte, seul à les faire</p>	<p>Le conseil paroissial des affaires économiques (CPAE) est obligatoire et doit associer les laïcs. Les marges de manœuvre des paroisses sont minimales, car le diocèse est</p>	<p>Les laïcs choisis pour leur compétence doivent représenter la diversité des catholiques.</p> <p>Une communication claire et justifiée sur les comptes doit être diffusée,</p>

GOVERNANCE EN DIALOGUE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS IMMÉDIATEMENT RÉALISABLES

THÉMATIQUES	CE QUI S'EST FAIT	CE QUI SE FAIT, ET QUE L'ON NE VEUT PLUS LAISSER FAIRE	CE QUI NE SE FAIT PAS, CE QUI EST À FAIRE
	« bouger » (par ex. Paris).	seul à détenir la « personnalité juridique ». Les informations relatives au budget diffusées à tous sont-elles sincères ?	avec des échanges et débats réguliers autour des projets pastoraux et des dépenses qu'ils impliquent. Un compte rendu annuel présente un bilan financier et fait le point sur les relations financières avec le diocèse. Il est diffusé à tous.
Célébrations	À partir de Vatican II, garçons et filles ont été servants d'autel dans toutes les églises. On assiste à un retour en arrière : ornements, soutane, mise à distance des prêtres... Ceux qui étaient participants (lecture, communion) sont exclus par la nouvelle équipe qui fonctionne dans l'entre-soi. (par ex. Chalons, Bayonne, Toulon, etc.)	Tensions autour de la liturgie : des attentes très fortes s'expriment, sur l'animation, l'accueil, les homélies. Une particularité singulièrement forte en France : filles et femmes sont exclues du sanctuaire resacralisé. Un débat récurrent en milieu rural : maintenir le principe du déplacement des chrétiens, parfois très loin de leur environnement local, ou bien tenter des célébrations sans prêtres dans les églises paroissiales ?	Il faut développer des célébrations qui rendent compte de la vie des communautés. Mettre en place et expérimenter les missions de lectorat et acolytat, confier les homélies à des laïcs, le tout sans discrimination fondée sur le sexe. Stopper la ségrégation des enfants de chœur. Les célébrations de la parole sans prêtre sont à développer partout pour rendre tangible la réalité et soutenir la vie des communautés. Les funérailles menées par des laïcs sont un enjeu vital pour les communautés, lieu non sacramentel d'écoute et de témoignages. C'est un moment liturgique rare reliant réalités vécues et paroles prononcées. C'est une modalité importante du lien communautaire, d'où la nécessité pour toutes les personnes impliquées de préparer, mettre en œuvre, évaluer et poursuivre ces rencontres.
Communautés informelles		Des groupes de chrétiens très divers se rencontrent régulièrement, pour transcender le cadre parfois trop formel et restrictif des paroisses, où ils ne trouvent plus leur place. Nombreux sont ceux qui s'engagent alors dans des mouvements caritatifs, éventuellement non confessionnels.	Reconnaître ces communautés, et favoriser des liens avec et entre elles. Imaginer et créer des lieux d'écoute respectueuses de la liberté de chacun, et plus largement, des lieux de rencontre entre croyants et incroyants. Sinon quelle effectivité à l'annonce de l'Évangile ?